

Le 13 janvier 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 13 janvier 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-01-001 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 9 décembre 2024
 - 16 décembre 2024 (budget)
 - 16 décembre 2024 (spéciale)
5. Comptes à accepter
 - Décembre 2024
6. Embauche M. Jean-Philippe Bolduc – Technicien en urbanisme polyvalent
7. Embauche Mme Lucie Gilbert – Directrice aux loisirs
8. Mme Lucie Gilbert, directrice aux loisirs – Allocation cellulaire
9. Offre de services – Stantec – Plans et devis 16^e Rue
10. Offre de services – Entreprise RWG Inc. – Tonte des pelouses 2025
11. Appui CPTAQ – Lot 4 284 805 – 795, route du Président-Kennedy

12. Clyco Roule ton hood – Commandite et autorisation activité
13. Évènement 200 ans d’histoire – Commandite et autorisation activité
14. Aide alimentaire St-Côme-Linière – Aide financière
15. Fête de la Pêche 2025 – Programme d’ensemencement pour la relève à la pêche
16. Pacte rural – Autorisation dépôt projet aménagement salle communautaire
17. ADMQ – Renouvellement adhésion 2025
18. Membres des comités 2025
19. Facturation aux municipalités desservies par les services de la sûreté du Québec
20. Couverture cellulaire
21. Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
22. Rapports des comités
23. Période de questions
24. Levée de l’assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 25-01-002 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l’on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, celui de la séance spéciale du budget du 16 décembre 2024 et celui de la 2^e séance spéciale du 16 décembre 2024 tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

- 25-01-003 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2024 soient acceptés selon les chèques M2400749 et M2400750, C2400751 à C2400806 et L2400308 à L2400347 pour un déboursé total de 410 321.37 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

EMBAUCHE M. JEAN-PHILIPPE BOLDUC – TECHNICIEN EN URBANISME POLYVALENT

- 25-01-004 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on embauche M. Jean-Phillippe Bolduc, au poste de technicien en urbanisme polyvalent pour la municipalité de St-Côme-Linière, à compter du 13 janvier 2025, et selon les conditions de la lettre d'entente no 12 de la convention collective en vigueur.

EMBAUCHE MME LUCIE GILBERT – DIRECTRICE AUX LOISIRS

- 25-01-005 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on embauche Mme Lucie Gilbert, au poste de directrice aux loisirs pour la municipalité de St-Côme-Linière, à compter du 7 janvier 2025, et que M. Gabriel Giguère, maire, soit autorisé à signer l'entente de travail pour ce poste selon les conditions entendues.

MME LUCIE GILBERT, DIRECTRICE AUX LOISIRS – ALLOCATION CELLULAIRE

- 25-01-006 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde une allocation cellulaire mensuelle de 30,00 \$ à Mme Lucie Gilbert, directrice aux loisirs, et ce, effectif dès janvier 2025.

OFFRE DE SERVICES – STANTEC – PLANS ET DEVIS 16^E RUE

- 25-01-007 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Stantec, datée du 8 janvier 2025, au montant de 7 450 \$ plus taxes, pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'infrastructures à réaliser sur la 16^e Rue (partie du haut) comprenant également la préparation de l'appel d'offres et l'analyse des soumissions au besoin.

OFFRE DE SERVICES – ENTREPRISE RWG INC. – TONTE DES PELOUSES 2025

- 25-01-008 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte de renouveler l'offre de services des Entreprises RWG Inc., datée du 8 janvier 2025, pour la tonte des pelouses selon la liste des sites faisant partie du contrat 2025, aux mêmes conditions que 2024, soit de 20 800 \$ plus taxes.

APPUI CPTAQ – LOT 4 284 805 – 795, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

- 25-01-009 **ATTENDU** qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite par le propriétaire du 795, route du Président-Kennedy, lot 4 284 805, afin de renouveler l'autorisation au dossier 420665 pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 6 200 m² correspondant à une partie du lot 4 284 805 ainsi que pour agrandir cette superficie d'approximativement 3 600 m² correspondant également au lot 4 284 805 afin de permettre l'agrandissement du site dédié à la réception et l'entreposage du bois provenant de l'extérieur de la propriété pour la production de litière;

ATTENDU que la demande a pour objet d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 284 805 cadastre du Québec, sur une superficie de 6 200 m² ainsi qu'une superficie supplémentaire demandée de 3 600 m² sur ce même lot.

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

ATTENDU qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole;

ATTENDU qu'aucun espace approprié qui pourrait satisfaire la demande n'est disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ, concernant le lot 4 284 805 cadastre du Québec, afin de renouveler l'autorisation au dossier 420665 pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 6 200 m² correspondant à une partie du lot 4 284 805 ainsi que pour agrandir cette superficie d'approximativement 3 600 m² correspondant également au lot 4 284 805 afin de permettre l'agrandissement du site dédié à la réception et l'entreposage du bois provenant de l'extérieur de la propriété pour la production de litière.

CLYCO ROULE TON HOOD – COMMANDITE ET AUTORISATION ACTIVITÉ

- 25-01-010 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise la tenue de l'évènement de la cyclo Roule ton hood, qui aura lieu le 7 juin 2025, sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme-Linière, et que l'on accorde une commandite de 500 \$ pour cette deuxième édition.

ÉVÈNEMENT 200 ANS D'HISTOIRE – COMMANDITE ET AUTORISATION ACTIVITÉ

- 25-01-011 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on autorise la tenue de l'évènement 200 ans d'histoire, qui aura lieu le 30 mai et le 1^{er} juin 2025, sur les terrains de la municipalité de Saint-Côme-Linière, et que l'on accorde une commandite de 5 000 \$ pour l'organisation des activités prévues.

AIDE ALIMENTAIRE ST-CÔME-LINIÈRE – AIDE FINANCIÈRE

- 25-01-012 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière de 500 \$ à l'Aide alimentaire de St-Côme-Linière pour aider à l'achat de bottes d'hiver pour les enfants des familles de la municipalité dans le besoin.

**FÊTE DE LA PÊCHE 2025 – PROGRAMME D’ENSEMENCEMENT
POUR UNE RELÈVE À LA PÊCHE**

- 25-01-013 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que Mme Lucie Gilbert, directrice aux loisirs, soit autorisée à déposer une demande au programme d’ensemencement pour une relève à la pêche 2025 dans le cadre de la Fête de la pêche qui aura lieu en juin 2025 et qu’elle soit autorisée à agir et signer pour et au nom de la municipalité de St-Côme-Linière tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**PACTE RURAL — AUTORISATION DÉPÔT PROJET AMÉNAGEMENT
SALLE COMMUNAUTAIRE**

- 25-01-014 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet au Fonds de développement du territoire pour l’année 2025 pour l’achat d’équipement servant à l’aménagement de la nouvelle salle communautaire à être construite en 2025 et que la personne autorisée à signer les documents relatifs au projet soit Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière.

La municipalité déboursera un montant estimé à 5 000 \$ équivalent à 20% du budget total de ce projet.

ADMQ – RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2025

- 25-01-015 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l’on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale, à renouveler son adhésion à l’ADMQ pour l’année 2025 ainsi que l’assurance responsabilité offerte pour les directeurs municipaux.

MEMBRES DES COMITÉS 2025

- 25-01-016 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les comités et ses membres pour 2025 soient :

Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	M. Gabriel Giguère
--	--------------------

Comité d'urbanisme	Mme Bianca Perreault M. Yvan Bélanger
Comité MADA (politique des aînées et familiale)	M. Alain Dumas Mme Bianca Perreault M. Steven Lebel
Comité gestion des infrastructures	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet M. Simon Breton
Comité non-accès MTQ	M. Alain Dumas M. Gabriel Giguère
Comité des rues et des routes (voirie)	M. Alain Dumas M. Simon Breton M. Steven Lebel
Comité incendie	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet
Comité des finances	M. Alain Dumas Mme Bianca Perreault M. Gabriel Giguère M. Jean-Denis Paquet M. Simon Breton M. Steven Lebel M. Yvan Bélanger
Comité loisirs	M. Alain Dumas Mme Bianca Perreault M. Simon Breton
Représentants Chambre de commerce de Saint-Côme-Linière	Mme Bianca Perreault M. Simon Breton
Comité d'accès à l'information	Mme Bianca Perreault
Comité du plan de gestion des actifs	M. Gabriel Giguère M. Steven Lebel
Comité d'étude du règlement 395-2023 relatif à la démolition d'immeubles	Mme Bianca Perreault M. Simon Breton M. Yvan Bélanger

FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

25-01-017 **CONSIDÉRANT** que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

COUVERTURE CELLULAIRE

25-01-018 **CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – 13 MARS 2025

25-01-019 **Considérant que** le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Côme-Linière, proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-01-020 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 31.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 10 février 2025, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière